

# Financement agricole

**La Financière agricole**

Québec 

*Toujours là quand ça compte*

## Financement agricole :

pour le financement des investissements en agriculture

**Montant maximal :** 5 000 000 \$

**Taux d'intérêt variable :** basé sur le taux préférentiel

**Taux d'intérêt fixe :** basé sur le taux hypothécaire résidentiel avec réduction selon le terme choisi :

1 an : -0,30; 2 ans : -0,35; 3 ans : -0,40; 4 ans : -0,45; 5 ans : -0,50; 7 ans : -0,60.

**Protection contre la hausse des taux d'intérêt pour la clientèle à temps plein sur les premiers 500 000 \$ de prêt :**

1. Pour tous les projets, La Financière agricole rembourse pour une période maximale de 15 ans, la moitié des intérêts excédant 8 %.
2. Pour les projets de développement, La Financière agricole rembourse pendant 5 ans la totalité des intérêts excédant 8 %.

**Planification des besoins :**

- Possibilité d'une hypothèque continue établie en fonction d'une planification des besoins financiers, présents et futurs.

**Frais d'emprunt :**

- 0,5 % de la somme empruntée pour un nouveau prêt;
- 200 \$ maximum pour la consolidation de prêts garantis par La Financière agricole du Québec.

## Ouverture de crédit :

pour le financement des dépenses d'exploitations

Ouverture de crédit

**Montant maximal :** 500 000 \$

**Taux d'intérêt préférentiel majoré de 1 %**

**Frais d'emprunt à 200 \$**

## Pour des investissements avec capital de risque :

allant de 200 000 à 2 millions de dollars par entreprise, référez-vous à Capital Financière agricole inc. ([www.cfai.qc.ca](http://www.cfai.qc.ca))